

Le sort du futur pôle économique de La Tène, à l'est du littoral neuchâtelois, pourrait être tranché devant la justice. Les adversaires du projet affûtent leurs armes

# La pression s'accroît sur La Tène

ALAIN MEYER

**Neuchâtel** ▶ «Une ressource vivrière, non une zone industrielle» ou «La terre pour nourrir, les friches pour construire!» L'argumentaire des opposants au projet du pôle économique de La Tène, à la pointe est du lac de Neuchâtel, pourrait être brandi jusqu'au Tribunal fédéral. Les adversaires de l'implantation sur ces terres agricoles d'un site comprenant 3000 emplois plein-temps et 500 habitant-es (+10% de la population à Tène) sont disposés désormais à aller jusqu'au bout pour sauver 24 hectares arables. L'été dernier, près de 200 oppositions ont déjà été déposées, émanant notamment des rangs écologistes, qui s'interrogent en particulier sur la capacité de la commune à se doter de suffisamment d'infrastructures, des écoles notamment, pour absorber un pareil site.

## Mobilisation citoyenne

Samedi, près d'une centaine de personnes se sont donné rendez-vous sur la zone prévue pour héberger, à l'horizon 2040, ce pôle de développement situé entre un centre commercial mammouth et le village voisin d'Espagnier. Cette action au cours de laquelle un arbre a été planté symboliquement est la première mobilisation citoyenne contre ce projet.

Sur ce site, le canton veut accueillir des entreprises suisses ou étrangères innovantes dans des domaines pouvant valoriser son image. Un écoquartier doit aussi surgir de terre, accompagné de dessertes et facilités en faveur de la mobilité douce. Ces promesses font sauter au plafond Armand Ducraux, élu du délibératif de la commune de La Tène. Également membre de l'association apolitique Entente, il a déposé à la fin de l'automne dernier



La contestation citoyenne prend forme sur les 24 hectares de terres agricoles que le canton de Neuchâtel souhaite transformer d'ici 2040 en pôle économique. LA TÈNE EN TRANSITION

une interpellation. Son but: rappeler qu'en Suisse les cantons sont tenus de maintenir un contingent de terres arables et d'en assurer aussi la protection.

## Biodiversité à tous les étages

Dans ce texte, Armand Ducraux relève le dilemme auquel sont confrontés les pouvoirs publics. «L'impossible recherche d'harmonie entre des enjeux opposés. Développer l'économie et la prospérité du canton d'un côté, et préserver les ressources non renouvelables que sont les surfaces d'assolement de l'autre.» Il avertit: «En cas de pénurie, le pays n'aurait que très peu de

marginer pour maintenir une autosuffisance alimentaire.» Les autorités de La Tène lui ont toutefois rappelé que de tels pôles sont considérés comme d'intérêt cantonal prépondérant. Et que celui-ci répond parfaitement aux règles. Qui plus est, la Confédération y a apporté son blanc-seing. «Une réponse technocratique», selon Armand Ducraux. «Peut-être que dans dix ans, nous nous inquiéterons d'avoir du pain ou de l'huile de colza», a-t-il conclu.

Les contestataires de ce projet partent également du principe que le canton de Neuchâtel compterait assez de friches industrielles à réhabiliter pour

éviter de construire à tout prix du neuf sur des terres agricoles jugées d'une qualité exceptionnelle. Celles de La Tène sont situées en plaine et proches du Seeland, région propice aux exploitations maraîchères.

«Il y a urgence à les protéger pour que l'on puisse demain accéder à une nourriture suffisante et saine», a réagi samedi Fernand Cuhe sur les ondes de la radio RTN. Très engagé, l'ancien conseiller d'Etat écologiste neuchâtelois était présent lors de la manifestation. L'ex-édile observe que les pouvoirs publics des pays industrialisés ont toutes les peines du monde à infléchir leurs réflexions sur l'avenir de l'utilisation du territoire.

Avec la qualité riche et productive des terres de La Tène, «nous pourrions tester une autre agriculture intégrant des dimensions sociale, environnementale, productive et économique», promet-il. Fernand Cuhe assène, sur son site, que «renoncer à l'extension de ce pôle industriel constitue un acte politique fort qui offre un espoir à la jeunesse dans l'attente de décisions gouvernementales significatives d'une remise en question».

## Séance d'informations prévue

Seule garantie obtenue pour l'instant, les autorités communales ont promis d'organiser

une séance d'informations pour la population.



«Renoncer à l'extension de ce pôle industriel constitue un acte politique fort qui offre un espoir à la jeunesse»

Fernand Cuhe

Du côté du canton, une séance de conciliation entre des représentants de l'Etat et les adversaires du pôle a eu lieu il y a trois semaines. Interrogé par *Le Courrier*, le secrétaire général du département, Mathieu Erb, n'avait voulu apporter aucun commentaire «tant que la procédure est en cours». Mais les adversaires affirment que cette séance n'a finalement «abouti à aucune prise en compte» des propositions faites pour revoir le projet.

Depuis cet échec, les réfractaires ont récolté environ 10 000 francs pour se prémunir d'éventuels frais administratifs et de justice s'ils devaient porter cette affaire devant le tribunal cantonal. Ce qui ne saurait tarder tant les fronts sont figés. I

# Femmes à l'honneur et racisme en débat au FIFDH

**Droits humains (GE)** ▶ Le Festival du film international sur les droits humains (FIFDH) à Genève retrouvera pour ses 20 ans son public après deux éditions en ligne en raison de la pandémie. Du 4 au 13 mars, les femmes seront à l'honneur et le racisme en Suisse donnera lieu à des débats. Cette édition, dévoilée hier à Genève, sera également la dernière dirigée par Isabelle Gattiker qui prendra ensuite ses nouvelles fonctions au canton de Genève. La patronne du FIFDH se réjouit de pouvoir retrouver le public avant de quitter le festival. «C'est beaucoup d'émotion et un soulagement aussi», a-t-elle affirmé à la presse. En vingt ans, le FIFDH a connu un «immense» changement, selon elle. «Nous pouvons rivaliser avec les plus grandes salles», tout en restant «irrévérencieux», «militants», «optimistes» et «libres», se félicite-t-elle.

A titre personnel, elle retient notamment le débat depuis Moscou il y a quelques années avec le lanceur d'alerte américain Edward Snowden ou encore la tournée internationale du festival sur deux ans. «Il reste énormément à faire» pour son successeur, ajoute-t-elle.

Comme faire venir l'actrice américaine Jane Fonda que M<sup>me</sup> Gattiker aimerait voir à Genève. «Nous étions près de l'avoir et elle souhaite participer, dit-elle.

Cette année, le FIFDH sera résolument tourné vers les femmes. Ouvert par la Haute commissaire aux droits de l'homme Michelle Bachelet, il sera dédié à la journaliste et activiste vietnamienne Pham Doan Trang, détenue depuis plusieurs mois dans son pays. De même qu'à la secrétaire générale du syndicat des employés de maison à Trinité-et-Tobago, Ida Leblanc, qui recevra un prix.

**Parmi les invités**, la lanceuse d'alerte américaine Chelsea Manning parlera des effets des droits humains liés aux données numériques. Condamnée à une peine de 35 ans de prison après avoir relayé à WikiLeaks des centaines de milliers de documents confidentiels militaires et diplomatiques, elle avait vu sa peine commuée.

L'activiste américaine pour le droit à l'avortement Paxton Smith, la directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) Ngozi Okonjo-Iweala

et la Prix Nobel de la paix Shirin Ebadi participeront également. Autre symbole, la moitié de la trentaine de films présentés ont été réalisés par des femmes ou des représentants des minorités de genre.

Parmi les différentes thématiques, le racisme est à nouveau largement abordé. La situation en Suisse sera discutée cette fois-ci au travers de deux débats.

Après des polémiques qui ont visé d'autres villes, le premier se penchera sur l'héritage raciste dans les monuments genevois. Une étude a été demandée par la Ville de Genève à deux professeurs de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et doit être dévoilée début mars. Mais le débat s'élargira à l'ensemble du pays, quelques semaines après les critiques virulentes des membres du groupe de travail de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine. Celles-ci avaient notamment dénoncé le «racisme systémique» en Suisse. La discussion portera sur les Suissesses noires autour du documentaire *Je suis noire*. «Le racisme systémique s'applique à la Suisse et il faut l'affirmer», ajoute M<sup>me</sup> Gattiker.

Parmi les autres questions abordées, la Chine sera également au centre du festival. Le militant et ancien parlementaire de Hong Kong Nathan Law sera présent. De même qu'une survivante ouïghoure, alors que Pékin est ciblé par de nombreux gouvernements, dont la Suisse, pour retenir plus d'un million de représentants de cette minorité dans des camps d'internement. Des discussions sur les enfants de djihadistes en Syrie ou sur les écoicides sont également prévues.

Outre *Je suis noire*, plusieurs films seront montrés en première mondiale. Notamment sur le génocide des Yézidis ou sur la Colombie, en présence de l'ex-chef de la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), Rodrigo Londoño.

**Le jury de la compétition** de fiction sera présidé par la cinéaste afghane Shahrbanoo Sadat et celui du documentaire par le réalisateur cambodgien Rithy Panh. Autour du festival, le volet pédagogique est reconduit. Des ateliers, du «street art», un concert, des podcasts ou encore des expositions seront prévus. **ATS**

## VALAIS

### UN ORGANE DE MÉDIATION CANTONALE

Le Valais pourrait se doter d'un organe de médiation indépendant chargé de résoudre à l'amiable les conflits entre administrés et administration. C'est en tout cas la volonté du Conseil d'Etat qui a mis en consultation un avant-projet de loi allant dans ce sens. Cette personne neutre, nommée par le Conseil d'Etat pour une durée de quatre ans, pourrait être saisie de manière simple par tout un chacun en délicatesse avec l'administration sur la base d'une demande orale ou écrite, explique l'Etat du Valais dans un communiqué. «Elle devra pouvoir agir de manière souple et efficace, dans le respect du secret de fonction et du principe de confidentialité, sans être guidé par des règles procédurales rigides». **ATS**